



Wallonie

**VOLET F - AUTRES (uniquement dans le cadre d'une occupation à titre précaire)** <sup>(1)</sup>

1) PARCELLE(S) CONCERNÉE(S) : Remplir annexe A.

2) MANDAT / DÉCISION :

ANNEXE <sup>(2)</sup> – Document obligatoire

3) PLAN(S) :

ANNEXÉ + par mail, la version numérique

NON NÉCESSAIRE

4) DESTINATION DU LOYER / DE LA REDEVANCE :

Titulaire du compte : .....

N° de compte IBAN : BE..... Références : .....

5) AMATEUR(S):

COORDONNÉES ANNEXÉES

PAS D'AMATEUR À CE JOUR

6) DOCUMENTS ET INFORMATIONS ANNEXÉS :

AUTRE(S) DOCUMENT(S) UTILE(S) - à joindre en annexe(s) nommée(s) « ANNEXE Z » avec numérotation (ex : Z001, Z002, ...)

7) AUTRES REMARQUES OU INFORMATIONS UTILES :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Personne de contact :

NOM : ..... PRÉNOM : ..... QUALITÉ : .....

TÉL / GSM : ..... MAIL : .....

Fait à ..... Le ...../...../.....

Signature et qualité de la (des) personne(s) habilitée(s) : .....

(1) Les missions confiées aux Comités d'acquisition entraînent des frais incontournables que le demandeur s'engage à supporter soit par le paiement par lui effectué, soit par le versement d'une provision auprès des administrations concernées ou sur le compte du Comité d'acquisition auquel le demandeur fait appel. Le Comité d'acquisition tiendra le demandeur informé de la manière dont il devra s'acquitter des différents frais.  
(2) Le mandat ou la décision en question doit contenir les conditions particulières, les indications nécessaires à la visite du bien, ...